



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SERVICE**  
**Finances**

**DELIBERATION**  
**2023/ N°82**

**Nombre de Conseillers : 33**  
**En exercice : 33**  
**Présents : 22**  
**Votants : 30**

DATE D’AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> décembre 2023

DATE DE CONVOCATION  
29 novembre 2023

**OBJET:**

**Tarifs des services  
communaux**

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 059-215901125-20231207-D82\_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. MUSY Frédéric

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme GILBERT Stéphanie procuration M. LEMAIRE Pascal  
M. DRUESNE Patrick procuration M. RICHEZ Régis  
Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle  
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain  
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration Mme LUDOVISI Brigitte  
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick  
M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia

**Absents excusés :** M. BECOURT Julien

**Absents :** Mme DYTRYCH Anne - M. LECLERCQ Jacques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n° 66 du 26 octobre 2023, fixant les tarifs des services publics communaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs municipaux selon la grille annexée à cette délibération,

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 28 novembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs communaux joints en annexe et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Location de salle et de matériel

Désignation	Bruaysiens et associations locales	Autres
Salle Polyvalente ( <i>avec cuisine</i> )	800,00 €	1 500,00 €
Salle Polyvalente ( <i>sans cuisine</i> )	400,00 €	900,00 €
Salle Polyvalente ( <i>partie haute</i> )	100,00 €	150,00 €
Salle DELANNOY	360,00 €	500,00 €
Salle GUEUX	150,00 €	350,00 €
Salle GOGUILLON	300,00 €	500,00 €
Forfait ménage		80,00 €

Couvert ( <i>fourchette, couteau, cuillère ...</i> ), salière, poivrière		1,00 €
Verre ( <i>ordinaire, ballon, coupe ...</i> ), tasse à café, tire-bouchon et ouvre bouteille		2,50 €
Assiette ( <i>creuse, plate, à dessert ...</i> ), planche à découper		4,00 €
Ustensile de cuisine ( <i>pelle à gâteau, louche ...</i> ), plat de service ( <i>saucière, plat ovale, plateau ...</i> )		10,00 €
Cafetière, thermos		20,00 €
Grand ustensile de cuisine ( <i>grande louche, écumette de cuisine, couteau à gâteau ...</i> )		30,00 €
Chaise		30,00 €
Batterie de cuisine – petit modèle		80,00 €
Extincteur CO2		100,00 €
Table		120,00 €
Extincteur à eau		120,00 €
Batterie de cuisine – grand modèle		450,00 €
Autres matériels mis à disposition		Indemnité au prix de remplacement

Désignation	Tarif
Chaise ( <i>unitaire</i> )	1,00 €
Table ( <i>unitaire</i> )	1,50 €
Forfait livraison ( <i>par véhicule</i> ) uniquement sur la commune	15,00 €
Forfait nettoyage du matériel	30,00 €
Chaise détériorée ou non restituée	20,00 €
Table détériorée ou non restituée	50,00 €

## Abaissement de bordure

Désignation	Tarif
Enlèvement et pose de bordures (par mètre linéaire)	250,00 €
Réfection trottoir à la suite d'abaissement de bordure : pose de ternaire, enrobé et de pavé (par m <sup>2</sup> )	100,00 €

## Droit de place

Désignation	Bruaysiens	Extérieurs
Marchés hebdomadaires (par jour et par mètre linéaire)	0,80 €	0,80 €
Abonnement mensuel (par mètre linéaire)	2,40 €	2,40 €
Abonnement annuel (par mètre linéaire)	26,00 €	26,00 €
Brocante – Commerçant (emplacement de 4 mètres)	Gratuit	10,00 €
Brocante – Particuliers (emplacement de 4 mètres)	8,00 €	10,00 €
Marché de Noël	Gratuit	Gratuit
Fêtes foraines – Manèges (par jour et par m <sup>2</sup> )	0,90 €	0,90 €
Fêtes foraines – Taxe journalière par véhicule léger	0,70 €	0,70 €

## Droit de pêche

Désignation	Bruaysiens	Extérieurs
Ticket à la journée	5,00 €	5,00 €
Carte annuelle – adulte (à partir de 17 ans)	25,00 €	35,00 €
Carte annuelle – enfants (de 12 à 16 ans)	15,00 €	20,00 €

## Culture

Désignation	Bruaysiens	Extérieurs
Médiathèque – Adhésion	Gratuit *	15,00 €
Atelier.48 - Adhésion	Gratuit	50,00 €
Espace musical – Adhésion (par instrument)	15,00 €	20,00 €
Espace musical – Prêt d'instrument	20,00 €	30,00 €
Remplacement de la carte d'Adhésion		1,50 €
Perte ou détérioration des ouvrages (livres, CD, DVD ...), jeux, instruments de musique, tablettes et ordinateurs	Indemnité au prix de remplacement	
Vente d'ouvrage (livres, CD, DVD ...) – excellent état		3,00 €
Vente d'ouvrage (livres, CD, DVD ...) – bon état		2,00 €
Vente d'ouvrage (livres, CD, DVD ...) – mauvais état		1,00 €
Remplacement d'un boîtier (CD, DVD ...)		1,00 €

\* Les habitants des communes partenaires d'Anzin, Aubry du Hainaut, Petite forêt et Beauvrages sont considérés comme Bruaysiens

## Service « Personnes âgées »

Désignation	Tarif
Entrée thé dansant	5,00 €

## Travaux d'impression

Désignation	Tarif	
<b>Travaux d'impression pour les particuliers</b>		
Photocopie ( <i>par feuille</i> ) Bruaysiens uniquement		0,25 €
Duplicata du livret de famille		10,00 €
<b>Travaux d'impression pour les associations</b>		
Conception « simple » ( <i>affiche, flyer, menu ...</i> )		15,00 €
Conception « complexe » ( <i>livret, guide, invitations, programme...</i> )		25,00 €
Tarif d'Impression * (papier blanc 80 g)	Tarif unitaire Format A4	Tarif unitaire Format A3
Impression noir et blanc ( <i>1 face</i> )	0,20 €	0,25 €
Impression noir et blanc ( <i>recto-verso</i> )	0,30 €	0,35 €
Impression couleur ( <i>1 face</i> )	0,80 €	1,20 €
Impression couleur ( <i>recto-verso</i> )	1,20 €	1,50 €
Suppléments papier couleur ( <i>pour 50 exemplaires</i> )		1,00 €
Suppléments papier blanc 160 g ( <i>pour 50 exemplaires</i> )		2,00 €
Suppléments papier couleur 160 g ( <i>pour 50 exemplaires</i> )		3,00 €

\* Conception obligatoire

## Cimetière

Désignation	Tarif
Concessions 30 ans (2 m <sup>2</sup> )	180,00 €
Concessions 50 ans (2,75 m <sup>2</sup> )	360,00 €
Concessions 50 ans (5 m <sup>2</sup> )	600,00 €
Concessions carré musulman 50 ans (2,2 m <sup>2</sup> )	360,00 €
Concessions colombarium 30 ans	787,50 €
Concessions cave urne 50 ans	180,00 €
Pose d'une plaque au jardin du souvenir (5 ans)	26,55 €
Caveau provisoire ( <i>par jour jusqu'au 10<sup>ème</sup> jour</i> )	1,55 €
Caveau provisoire ( <i>par jour à partir du 11<sup>ème</sup> jour</i> )	2,65 €

Désignation (Régie funéraire)	Tarif
Caveau 2 places	1 027,00 €
Citerne (carré musulman)	686,50 €

## Multi-Accueil

Nombre d'enfant:	1	2	3	4 à 7	8 à 10
Repas ( <i>unitaire</i> )			4,70 €		
Taux de participation familiale	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
<i>À titre d'information (tarif horaire)</i>					
Tarif plancher ( <i>minimum</i> ) ressources mensuelles de 759,16 €	0,47 €	0,39 €	0,31 €	0,23 €	0,16 €
Tarif plafond ( <i>maximum</i> ) ressources mensuelles de 6 000,00 €	3,71 €	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €

LALP

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 059-215901125-20231207-D82\_2023-DE

Désignation	Tarif
Inscription annuelle	10,00 €
Participation activité (droit d'entrée jusqu'à 10 € inclus)	3,00 €
Participation activité (droit d'entrée compris entre 10,01 € et 20 € inclus)	6,00 €
Participation activité (droit d'entrée supérieur à 20 €)	10,00 €
Participation mini séjour (2 jours / 1 nuit)	30,00 €
Participation séjour (1 semaine)	100,00 €

Périscolaire

Désignation	Q1	Q2	Q3
Repas réservé	2,40 €	2,40 €	2,40 €
Repas majoré	4,70 €	4,70 €	4,70 €
Garderie réservée	0,85 €	0,90 €	1,00 €
Garderie majorée	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Q1 = quotient familial inférieur à 600  
 Q2 = quotient familial entre 600 et 999  
 Q3 = quotient familial à partir de 1 000

ACM - contrat enfance / jeunesse

Désignation	Bruaysiens		Extérieurs	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Tarif majoré	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
<b>Quotient familial jusqu'à 124 €</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	0,70 €	0,80 €	2,00 €	2,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant et suivant	0,70 €	0,80 €	2,00 €	2,00 €
<b>Quotient familial de 125 € à 229 €</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	1,20 €	1,20 €	2,40 €	2,50 €
2 <sup>ème</sup> enfant et suivant	0,90 €	1,20 €	2,00 €	2,20 €
<b>Quotient familial de 230 € à 334 €</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	1,30 €	1,70 €	2,70 €	2,80 €
2 <sup>ème</sup> enfant et suivant	1,20 €	1,50 €	2,30 €	2,40 €
<b>Quotient familial à partir de 335 €</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	2,10 €	2,40 €	3,20 €	3,60 €
2 <sup>ème</sup> enfant et suivant	1,30 €	2,20 €	2,90 €	3,00 €

## Service jeunesse

Désignation	Tarif
Séjour de 1 <sup>ère</sup> catégorie ( <i>par participant</i> )	50,00 €
Séjour de 2 <sup>ème</sup> catégorie ( <i>par participant</i> )	100,00 €
Séjour de 3 <sup>ème</sup> catégorie ( <i>par participant</i> )	150,00 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



S. DUHAMEL.

Pour le Maire empêché,  
l'Adjoint délégué

Signée le 13/12/2023  
Transmis en préfecture 13/12/2023  
Publié sur le site le 14/12/2023